



EUROPEAN FOREST FIRES NETWORK - EUFOFINET

Synthèse de la Bonne Pratique

GP1: Restauration des Terrains Incendiés

INTRODUCTION

Leader : Office National des Forêts

partenaires donneurs : ONF, NFC, FRI, NORTHUMBERLAND, CESEFOR

partenaires receveurs : PEDTA, TOSCANIA, ONF, NORTH AEGEAN, AGASP, CESEFOR, TESSALIA, EPIRUS

Pour cette thématique, la définition retenue au démarrage du projet était la suivante :

"Après le passage du feu, notamment dans les régions très peuplées où la pression du public est forte, la tentation est forte d'effacer le plus rapidement possible les traces du feu, souvent en mettant en œuvre des travaux coûteux. Ici et là l'expérience a montré qu'il aurait parfois été plus judicieux de ne pas trop se précipiter et de se laisser le temps de la réflexion. La bonne pratique à mutualiser pourrait être l'utilisation d'un guide à la fois politique et technique définissant les priorités d'intervention et les pratiques à mettre en œuvre après incendie."

Cette thématique a fait l'objet d'un atelier à Valabre (France) du 16 au 20 mai 2011. Pendant cet atelier, les 5 partenaires donneurs ont présenté leurs pratiques en salle, et une journée de visites sur le terrain dans le Var et les Alpes-de-Haute-Provence a permis d'illustrer des actions réalisées dans différents contextes et avec plus ou moins de recul. Les éléments issus de cet atelier ont été utilement complétés par un article fourni ultérieurement par l'Académie Galicienne de Sécurité Publique.

Les échanges entre partenaires ont permis de comparer les processus et mesures adaptés aux contextes de chacun. Il en est ressorti de nombreux points communs permettant d'en déduire une trame générale, identifiant les nécessités de réflexion, les priorités d'actions et une série de mesures dans lesquelles piocher en fonction du contexte. Cette trame est l'outil mutualisé souhaité par les partenaires dans la définition initiale.

Le premier chapitre de ce document fait un rapide résumé de ce qui a été présenté par les partenaires donneurs, en en faisant ressortir les éléments principaux, avant que le second chapitre en fasse une synthèse décrivant la trame générale utilisable dans tous les contextes. La conclusion fait ressortir les points clés et présente ce qui a été fait l'objet d'un transfert chez les partenaires receveurs.

ETAT DES LIEUX CHEZ LES PARTENAIRES DONNEURS

Slovaquie :

1 933 000 ha dont 2/3 à objectif de production.
550 ha/an brûlés en moyenne.
Taille moyenne des incendies : 1,5 ha (max 150 ha).

Loi obligeant tout propriétaire à reboiser dans les 2 ans.

Etapes :

- analyse préalable par différenciation des secteurs selon les niveaux de dommage au sol et à la végétation, et le niveau de risque d'érosion.
- propositions de mesures différenciées en fonction des secteurs (incluant assainissement des sols mouilleux, mesures de protection phytosanitaires...).
- mise en œuvre des mesures : préférence à la régénération naturelle ; si plantation, choix d'une composition d'espèces appropriée au site basée sur des provenances locales, usage plus important de plants en containers pour maximiser le taux de reprise, et implantation irrégulière et espacée des plants pour laisser la place à la régénération naturelle en complément.
- révision du plan de gestion (refonte complète, changement d'objectif ou simple modification).



Principaux objectifs : restaurer une structure de peuplement proche de la nature, restaurer les liens écologiques et les processus naturels pour revenir à un écosystème stable capable de remplir tous les rôles de la forêt (social, économique, environnemental, paysager, protection des sols).

Financement par les propriétaires ou les gestionnaires publics avec possibilité d'aides de l'Etat.

Pologne :

Forêts principalement résineuses (*pinus sylvestris*) avec objectif principal de production.

Loi obligeant tout propriétaire à reboiser dans les 5 ans.

Etapes :

- analyse préalable par distinction des niveaux de dommage aux peuplements (4 niveaux : pas de dégâts aux arbres, dégâts partiels avec possibilité de régénération, dégâts forts avec possibilité de récolte des arbres, dégâts forts sans possibilité de récolte).
- pour les peuplements les moins touchés, conservation des arbres et priorité à la régénération naturelle, avec possibilité de semis artificiel (avec graines de provenance adaptée) selon le type de sol ou si la réserve de graines au sol est insuffisante, et exploitation au fur et à mesure des arbres restants en cas de dépérissement.

- pour les peuplements les plus touchés, exploitation immédiate des arbres, avec pendant 1 ou 2 ans priorité à la régénération naturelle complétée de semis artificiel, puis si échec plantations avec des plants mycorhizés.
- possibilité d'usage de fertilisants organiques sur les sols pauvres pour compenser la perte de productivité.
- en cas d'incendie de grande surface dans une zone à haut risque d'incendie, obligation de structurer la surface restaurée par un réseau de bandes de 30-50m de larges plantées en feuillus.



Financement par les propriétaires ou les gestionnaires publics avec aide de l'Etat si l'auteur de l'incendie n'est pas identifié (ce qui est souvent difficile).

Peak District National Park (UK) :

Parc naturel d'environ 150 000 ha avec en moyenne une dizaine de feux/an, représentatif des formations de landes à bruyère et tourbières couvrant dans le monde environ 1,5million d'hectares.

Problématique des feux dans les landes à bruyère et tourbières : si la couche supérieure (acrotelm) est détruite, c'est l'ensemble du sol qui est soumis à de gros problèmes d'érosion, remettant en cause les rôles de réserve d'eau, de stockage de carbone et de paysage.

Une des solutions apportées est un travail de sensibilisation et de coopération en interservices pour anticiper les problèmes de restauration dès la phase de lutte, en essayant de protéger au maximum cette couche, en insistant sur le noyage pour éviter des destructions trop en profondeur, notamment sur les îlots non brûlés au milieu d'un secteur brûlé, qu'on laissait auparavant se consumer car il ne représentaient pas de risque d'extension du feu.



Contrairement à d'autres contextes où il est souhaitable de ne pas se précipiter et de laisser faire la nature, un des facteurs clés pour éviter toute irréversibilité des dommages est la rapidité d'intervention pendant et après le feu pour stabiliser la situation, freiner l'érosion et redynamiser la végétation au plus vite.

Mesures mises en oeuvre : semis aérien d'herbacées, chaulage et fertilisation pour compenser l'acidité du sol, épandage de paille de bruyère pour protéger les sols à nu, barrage des ravines pour limiter le ruissellement, utilisation de géotextiles pour maintenir les sols.

Financement par l'Etat, l'UE et différents partenaires.



Castilla y León (Spain) :

5 millions d'ha de forêts, en moyenne 2 000 feux/an pour 26 000 ha brûlés/an.

La restauration couvre les différents rôles de la forêt : reconstruction de l'écosystème, régulation du ruissellement, réduction de l'érosion, paysage, habitat pour la faune, et à plus long terme production (bois, résine, fruits, champignons) et fixation du CO2.

Etapas :

- inventaire des zones touchées (types de peuplements, capacité de régénération, risques d'érosion, enjeux environnementaux, état des équipements).
- rédaction d'une étude.
- rédaction d'un rapport pour les sites du réseau Natura2000.
- procédures administratives.
- mise en oeuvre des actions : extraction des bois pour éviter les risques sanitaires, mesures de réduction de l'érosion, réparation des équipements, préparation du sol, reforestation par semis ou plantation, protections contre les animaux.
- suivi des sites restaurés : inventaire de régénération, dégagement des semis ou plants, gestion des problèmes sanitaires sur les arbres conservés...



Pour s'assurer des plants de bonne qualité et de provenance adaptée, mise en place d'une banque de graines et d'une pépinière.

Financement par les propriétaires ou les gestionnaires publics avec possibilité d'aides de l'Etat.

Pontevedra, Galicia (Spain) :

Problématique de restauration après une vague d'incendie ayant couvert 40 000 ha en août 2006, dans des zones au relief très marqué.

Etapes en 2 phases :

* mesures urgentes de limitation de l'érosion (août - octobre 2006)

- cartographie des priorités (pentes >30% à moins de 25m des cours d'eau).

- mesures directes : création de barrières et fascines (une partie avec des piquets de saule dans les zones plus humides dont 50% se sont enracinés) , de seuils, paillage (avec paille ou broyat de bois brûlés), semis manuel ou hydraulique de mélanges de graines d'herbacées et d'arbustes locaux (efficace si réalisé le plus tôt possible avant les pluies importantes d'automne, et accompagné de paillage ou de fascines).

- mesures associées : évacuation des nombreux déchets trouvés dans les vallons, semis localisés d'arbres feuillus et résineux (derrière les fascines ou dans les zones paillées), favorisation de la biodiversité (conservation des gros arbres et des bois morts feuillus), mesures en faveur de la faune (mise en place d'abris, de nichoirs, de mangeoires et d'abreuvoirs).



* "restauration hydrologique et forestière" (à partir de décembre 2006)

but : compléter le couvert végétal et améliorer la capacité d'infiltration dans les sols.

- traitement par bassin versant, en identifiant des priorités, et en traitant préférentiellement les hauts de bassins.

- gestion administrative préalable pour régler les problèmes fonciers et les autorisations des différents services.

- traitement des bois brûlés (en conservant 5-10 arbres / ha) : andains en courbes de niveau, broyage, extraction pour biomasse-énergie .

- préparation du terrain (sous-solage en ligne ou potets travaillés au bull ou à la pelle-araignée).

- plantation : espèces adaptées (pin maritime et feuillus), provenances locales, plants en container, densité relativement importante 1250-1666 plants/ha.

- amélioration des infrastructures hydrauliques et des équipements de prévention (coupures, discontinuités).



Originalité du financement : l'administration forestière régionale a réalisé l'étude définissant les travaux d'urgence, pris en charge l'encadrement, les fournitures et une partie de la main d'oeuvre, mais la majeure partie de l'importante main d'oeuvre nécessaire à la réalisation très rapide des travaux a été fournie par les communes et associations de propriétaires.

Zone Méditerranéenne (France) :

5,3 millions d'ha d'espaces naturels touchés par environ 2100 feux/an détruisant environ 14700 ha/an.

La loi oblige les communes à assurer la sécurité publique (travaux d'urgence) mais rien n'oblige au reboisement ni au suivi de la régénération.

Etapes :

- analyse simple systématique et immédiate de tous les feux de + de 50 ha pour déterminer la pertinence d'une étude.
- étude détaillée (état des lieux, phase de sécurité publique, phase de réhabilitation).
- mise en oeuvre des travaux d'urgence (réouverture des accès, mise en sécurité par abattage des arbres dangereux, prévention des inondations par nettoyage des vallons, construction de petits barrages dans les vallons, création de fascines pour stabiliser les sols, mise en place de bassins de rétention).
- recherche de financements pour la phase de réhabilitation et mise en oeuvre des travaux finançables (recépage des feuillus, accompagnement des semis de résineux, plantation dans les secteurs dépourvus de régénération naturelle, travaux spécifiques de restauration des milieux à fort potentiel écologique, réaménagement des massifs).

Financement quasi assuré des travaux d'urgence par l'état et les collectivités publiques, financement des travaux de réhabilitation plus difficile à obtenir et plus varié (propriétaires, collectivités publiques, état/UE, mécénat).



SYNTHESE

Les 6 cas présentés permettent de voir des réponses adaptées à des contextes différents (sols, végétation, climat, régime des feux) et des objectifs principaux variés (production, protection, paysage) mais où on retrouve des démarches similaires qui permettent d'en déduire un cadre général commun, qui sera détaillé dans cette synthèse. Ce cadre essaye d'être exhaustif et de répondre à la majorité des cas rencontrés, sachant qu'il faut plutôt s'en servir comme d'une boîte à outils dans laquelle piocher en fonction du contexte local.

Ce cadre s'appuie sur 4 étapes fondamentales :

- analyse préalable
- mesures d'urgence
- mesures de réhabilitation
- suivi et retour d'expérience

1- analyse préalable

Cette première étape est cruciale, pour bien identifier les priorités, et utiliser les moyens au meilleur endroit et au meilleur moment.

Elle doit être menée le plus rapidement possible, car elle permet de définir les travaux d'urgence à réaliser. Cependant, de façon pragmatique, il ne faut pas s'empêcher de mettre en œuvre des mesures immédiates sur des cas évidents, sans attendre la réalisation d'une étude.

1.1 - pré-analyse optionnelle :

Une première approche quasi-immédiate (quelques jours après le feu) peut permettre d'évaluer la pertinence de poursuivre cette analyse, par analyse à dire d'expert de cartes prédéfinies de certains critères comme :

- Pentes : pour évaluer les risques d'érosion (en fonction des types de sol).
- Enjeux humains et infrastructures : pour évaluer les risques post-incendie en terme de sécurité civile.
- Type de végétation avant l'incendie : pour apprécier à la fois la nécessité de restaurer le paysage (paysage forestier ou d'arbustes ou d'herbe seulement) et la capacité de régénération naturelle (feuillus / résineux).
- Enjeux environnementaux : pour évaluer s'il y a des besoins spécifiques pour la restauration environnementale.
- Type de propriété : pour évaluer les problèmes de maîtrise foncière et les difficultés administratives.

Cette première approche, qui peut être systématisée avec une production de cartes standard, est surtout utile dans les zones à forte pression d'incendie, où elle permet de concentrer les études et les moyens là où ils seront le plus utiles. Elle peut être utilisée comme support d'aide à la décision pour les politiques et/ou financeurs pour lancer des études plus précises.

Elle peut être améliorée en y ajoutant d'autres critères (à condition que la cartographie puisse être pré-établie sur des bases homogènes) et en définissant des règles en fonction de la quantification de ces critères (par exemple : si x% de la surface brûlée concerne des pentes inférieures à un certain seuil, alors il n'est pas nécessaire de mener une étude poussée d'évaluation des risques d'érosion ; attention cependant à ne pas trop systématiser, car le raisonnement cité en exemple appliqué de manière trop globale peut faire rater un vallon isolé

débouchant sur des enjeux humains sensibles et méritant à lui seul des mesures particulières sans que le reste du feu ne mérite une étude globale).

1.2 - étude détaillée

Il est souvent pertinent de scinder cette étude en 2 phases : mesures d'urgence à produire très rapidement (quelques semaines après le feu) puis mesures de réhabilitation pour laquelle on peut se laisser plus le temps de la réflexion (là où on peut attendre, il est judicieux de laisser passer la première saison de végétation après le feu pour mieux observer l'état de la régénération naturelle).

Elle commence par un état des lieux cartographique précis, réalisé à partir de visites terrain et/ou de données numériques (images satellites, modèles numériques de terrain...)

Points importants de l'état des lieux :

- identification des problèmes de sécurité civile post-incendie : accès à rétablir, risque de chutes d'arbres, de pierres ou de rochers déstabilisés...
- évaluation des niveaux de dommage à la forêt, donnée importante qui permettra de définir le traitement à appliquer aux bois brûlés et d'évaluer les capacités de régénération, de maintien des sols...
- identification des risques d'érosion et d'inondation torrentielle. L'apport d'experts de ce sujet peut être utile, surtout en dehors de la montagne qui est leur zone de compétence habituelle. Prise en compte des pentes, de la nature du sol et de la roche-mère, du réseau hydrographique, de la couverture végétale restante...
- analyse des enjeux humains, environnementaux, paysagers...

L'étude doit prendre en compte les différents rôles de la forêt. Elle gagnera à être réalisée par une équipe pluridisciplinaire, et à impliquer les différents acteurs.

L'étude doit définir des priorités d'interventions (spatiales et temporelles), prévoir des mesures adaptées, analyser les difficultés de mise en oeuvre (techniques, foncières, juridiques...) et évaluer le coût des actions. Elle peut également identifier des zones où il est inutile d'intervenir, ou bien où il est utile d'attendre avant de poursuivre la réflexion. Elle doit donner les clés pour décider quelles mesures pourront réellement être mises en oeuvre avec une utilisation optimale des moyens disponibles.

2- mesures d'urgence

Elles sont à mettre en oeuvre des premiers jours aux premiers mois après le feu (en général avant les premières grosses pluies d'automne, et au plus tard avant les pluies du printemps suivant).

- mesures de sécurité publique : réouverture des accès, réparation d'ouvrages endommagés, abattage des arbres dangereux, mise en place de filets de protection contre les chutes de pierre, interdiction d'accès...
- mesures de lutte contre l'inondation torrentielle : curage des vallons, des fossés et des passages busés pour faciliter la circulation de l'eau, nettoyage des berges, abattage et extraction de bois brûlés pour éviter les embâcles, création de bassins de rétention et aménagement de seuils et de mini-barrages pour réduire le transport de matériaux (boue, pierres...)...

- mesures de maintien des sols : création de fascines ou barrières dans les pentes importantes, paillage (paille, débris végétaux, broyat de bois brûlés) pour protéger de l'impact direct des pluies et favoriser l'enherbement, semis manuel ou hydraulique de mélanges de graines d'herbacées et/ou d'arbustes (à réserver à certaines zones où le maintien des sols est une priorité absolue car coûteux et risque de concurrencer fortement la régénération d'arbres), mise en place de géotextile...

3- mesures de réhabilitation

Certaines doivent être réalisées assez rapidement (elles peuvent même l'être concomitamment à certaines mesures d'urgence) tandis que d'autres sont plutôt à long terme.

- Traitement des bois brûlés : outre la nécessité d'abattage due aux travaux d'urgence cités précédemment (abattage d'arbres dangereux, nettoyage des vallons, créations de fascines et paillage par broyat...), l'abattage peut également être nécessaire pour des raisons paysagères (gommage visuel), sanitaires (notamment pour les résineux avec les risques d'attaques de scolytes), de facilitation de la mécanisation ultérieure, de régénération par rejet de souche des feuillus. A l'inverse, on peut choisir de ne pas abattre tout ou partie des arbres brûlés pour diverses raisons : rôle d'abri ou d'ombrage, rôle de maintien du sol, maintien des arbres partiellement touchés afin qu'ils servent de semenciers, maintien de certaines espèces de feuillus qui rejettent depuis le tronc (exemple du chêne liège *Quercus Suber*), maintien d'arbres sénescents ou d'îlots de bois mort pour des raisons écologiques...

- Reforestation : la régénération naturelle est à privilégier, de nombreuses expériences ayant montré que la capacité de la nature à reprendre ses droits est souvent sous-estimée. Cependant dans certains cas (absence de semenciers, stock de graines du sol détruit, sols trop superficiels ou érodés, objectif de production, essences à privilégier, changement d'essences) on peut compléter ou suppléer par des semis ou des plantations, avec des choix d'essences et des provenances adaptées. Dans le cas de la plantation, on effectuera une préparation du terrain adaptée : sous-solage en lignes (en prenant soin de créer des discontinuités pour éviter les problèmes d'érosion), ouvertures de potets au bulldozer ou à la pelle-araignée dans les pentes trop fortes. Le choix de plants en containers semble faire consensus pour obtenir le meilleur taux de reprise possible.

- Accompagnement des peuplements reconstitués : dans un écosystème fortement affaibli et perturbé, les pestes animales ou végétales vont se montrer encore plus virulentes et ce risque doit donc être également pris en compte par des mesures adaptées : protection sanitaire (suivi et éventuel abattage des arbres conservés mais affaiblis, piégeage, traitements chimiques), protection contre la faune (gibiers, rongeurs...) par clôtures ou protections individuelles, lutte contre la végétation invasive ou concurrente (traitements chimiques, dégagements manuels ou mécaniques).

- Mesures de prévention : le fait de repartir de zéro sur un espace détruit est l'occasion de créer ou de réimplanter des équipements ou infrastructures de prévention adaptées, afin d'essayer de rendre cet espace plus résistant qu'avant. On cherchera à améliorer les possibilités de lutte et de surveillance par des accès, points d'eau, vigies... On pourra éventuellement chercher à réorienter, déplacer ou recadrer certains usages ou activités à risque. Dans le cas de grandes surfaces touchées, on pourra aussi chercher à cloisonner le massif par des coupures de combustibles ou par l'implantation d'espèces moins à risque (bandes de feuillus lâches séparant les parcelles résineuses par exemple).

- Mesures de restauration environnementale : si certaines mesures sont annexes à des mesures ayant d'autre but décrites auparavant (maintien de sols, favorisation de la régénération naturelle, élimination d'espèces envahissantes, maintien d'arbres morts ou sénescents, maintien de milieux ouverts...), on peut aussi mettre en oeuvre des mesures spécifiques de génie écologique (restauration de certains milieux humides, maintien de milieux ouverts...) ou pour la faune (abris et nichoirs artificiels, mangeoires et abreuvoirs).

- Révision du plan de gestion pour intégrer le nouveau contexte (évolution des sols et des peuplements) et les nouveaux objectifs (nouvelles échéances de production, gestion des risques d'érosion, des risques phytosanitaires, redéploiement de certaines activités...).

4- suivis et retour d'expérience

L'ensemble des actions menées doit faire l'objet d'un suivi en continu et d'une évaluation à court et moyen terme. Les éléments issus de ces suivis et évaluation doivent servir à alimenter la réflexion qui doit être menée entre chaque étape. En particulier, il est primordial une fois les mesures d'urgences réalisées d'en évaluer les résultats avant de poursuivre dans les mesures de réhabilitation. De la même façon au début des mesures de réhabilitation, si on fait le choix initial de favoriser la régénération naturelle, il faut effectuer un suivi fin dont les résultats permettront de décider s'il est nécessaire de compléter ou suppléer cette régénération naturelle. Enfin, une évaluation après que toutes les mesures aient été mises en oeuvre permet d'avoir un retour global sur l'ensemble de l'opération.

L'étude peut prévoir dès le début les modalités de suivi et planifier les points d'étapes importants où une évaluation doit être réalisée et où une nouvelle réflexion doit être menée.

Il est très utile que ces suivis soient documentés le plus abondamment possible : tableaux, rapports, cartes et photographies. La mémoire de tous ces éléments servira pour les retours d'expérience, la formation et l'échange d'expérience, la communication.

En se laissant le temps de recul nécessaire (ça peut être plusieurs années après pour les mesures de réhabilitation), il est important de procéder à des retours d'expérience. Ceux-ci permettront d'apprécier à posteriori la pertinence et la performance des différentes mesures mises en oeuvre. Il seront très efficaces pour améliorer les connaissances et compétences des techniciens, pour alimenter la formation et les échanges d'expérience, pour étayer les décisions à prendre lors de nouvelles études en aidant à convaincre les décideurs politiques et financiers, et pour communiquer sur les résultats espérés des mesures mises en oeuvre.

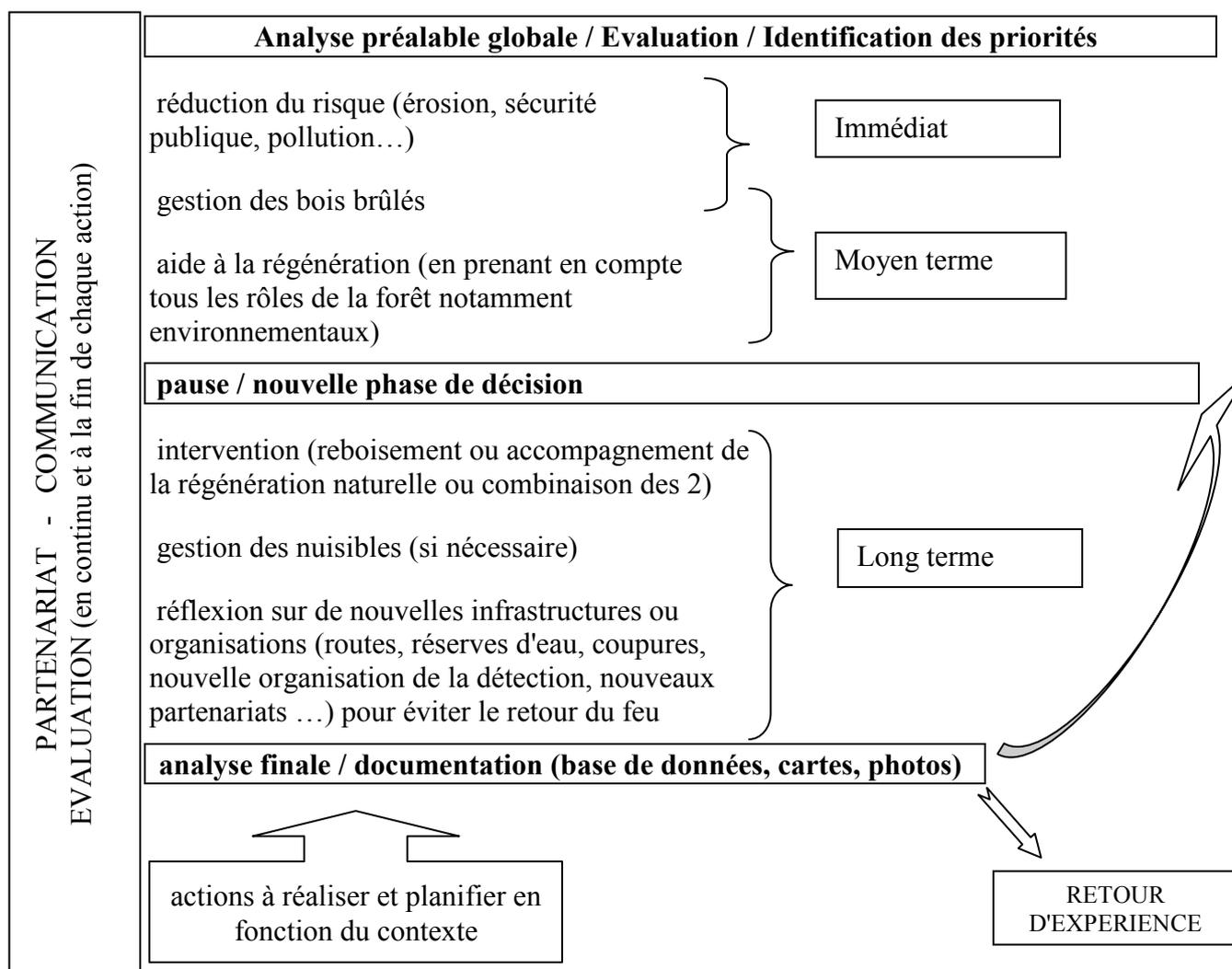
L'ensemble du processus peut être utilement accompagné par une communication adaptée, qui permet d'alerter le public sur les risques post-incendie, d'exposer les mesures prises et les résultats attendus, de justifier les non-interventions et les nécessités de réflexion. Cette communication visera à obtenir l'adhésion, l'appui voire le concours du public.

La réussite de l'opération de restauration sera favorisée par l'établissement de partenariats techniques et financiers tout au long du processus, depuis l'élaboration de l'étude jusqu'aux suivis et évaluations en passant par la mise en oeuvre des actions. L'apport de compétences spécialisées permettra de choisir les techniques les plus adaptées notamment dans les domaines spécifiques comme la maîtrise des risques érosion, inondation, éboulement... ou dans le génie écologique. Les partenariats financiers seront utiles pour réaliser un maximum de mesures, et seront valorisés lors des étapes de retour d'expérience et de communication.

CONCLUSION

Points clés :

La bonne pratique identifiée résulte de la mise en commun des pratiques mises en oeuvre par les partenaires. Cette synthèse fait ressortir un déroulement global des opérations de restauration qu'on peut résumer dans le schéma suivant :



Ce déroulement idéal reprend un certain nombre d'étapes mises en oeuvre de façon plus ou moins aboutie selon les partenaires, en les formalisant pour les rendre reproductibles. Les techniques d'intervention peuvent varier en fonction de l'environnement (climatique, naturel et humain), des contraintes, des objectifs fixés pour la forêt, mais les points clés communs identifiés sont applicables quel que soit le contexte.

En particulier, les 3 phases d'analyse (préalable, intermédiaire après les actions à court et moyen terme, et finale) sont indispensables pour mener à bien des actions cohérentes et utiles, sans gaspillage de moyens, et essayer de revenir à une situation aussi bien voire meilleure qu'avant. Le phasage des types d'action, étroitement lié à ces phases d'analyse, permet de se concentrer sur les aspects importants au moment le plus adapté, sans précipitation ni oubli.

Tout au long de ce déroulement, il est primordial d'associer les notions de partenariat (pour permettre un consensus et une synergie favorisant la réussite de ces actions), de communication (pour expliquer et faire accepter le phasage et le choix de ces actions) et d'évaluation en continu (pour assurer la meilleure réussite possible et préparer les analyses suivantes et les retours d'expérience).

Enfin, la documentation et le retour d'expérience sont également des aspects importants permettant d'améliorer la technicité et de nourrir les différentes phases d'analyses, et peuvent également être très utiles pour la formation de nouveaux experts.

Éléments transférés :

L'ONF, l'AGASP et le NFC, malgré une bonne maîtrise technique, ont identifié un manque de formalisation des procédures et vont mettre en place des guides techniques basés sur cette synthèse.

Les partenaires grecs vont également transférer les procédures formalisées mais également un certain nombre d'éléments techniques identifiés comme applicables dans leurs régions.

La Toscane va intégrer certains aspects de cette synthèse dans la prochaine version révisée de son Plan Opérationnel de Prévention des Incendies : méthode d'évaluation utilisée dans la pré-analyse, critères de définition des priorités et de choix des techniques, mesures intégrant la protection de l'environnement.